
Censure "parisienne" et poésie "gasconne": le cas de François Maynard

Coralie Biard*¹

¹centre des sciences des littérature en langue française (CSLF) – Université Paris X - Paris Ouest
Nanterre La Défense : EA1586 – Université Paris ouest Nanterre La Défense 200 avenue de la
République 92000 Nanterre, France

Résumé

De manière récurrente dans ses *Œuvres* et dans ses *Lettres*, François Maynard annonce qu'il va défier la "troupe des Rafinez" qui méprise les vers nés d'une "plume provinciale" et dénonce des détracteurs désignés tour à tour sous les termes vagues de "polis du Temps", "censeurs" ou "faiseurs de lois". Construisant ainsi une figure de censeur non officiel ou non institutionnel, parallèle à l'administration, il produit une représentation polémique du monde littéraire comme fortement polarisé entre scène parisienne et vie littéraire provinciale, en l'occurrence, "gasconne". Pourtant, un rapide survol de la carrière littéraire de Maynard montre un auteur bien implanté dans le monde du livre parisien. Ce paradoxe nous invite à nous intéresser à la fonction de la construction de cette figure de censeur parisien. L'examen de cette figure visera à apporter des éléments à la compréhension des rapports entre cette "censure" non institutionnelle et la censure "officielle".

Mots-Clés: Maynard, censure parisienne

*Intervenant